

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 782

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 28 BIS

À l'alinéa 15, après la seconde occurrence du mot :

« inscrire »,

insérer le mot :

« autrui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.